

# **[Nouvelles locales] : Burundi et Rwanda, Cameroun, Congo (Kinshasa), Côte d'Ivoire, Guinée, Madagascar, Sénégal**

Autor(en): **Koetschet, E. / Bauer, Omer / J.E.M.**

Objektyp: **Appendix**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie  
suisse de France**

Band (Jahr): **17 (1971)**

Heft 11

PDF erstellt am: **20.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



**Communications officielles**

**AVS**  
**Certificat de vie**

Il est rappelé à tous les bénéficiaires de rentes et d'allocations AVS/AI qu'un certificat de vie est exigé chaque année par la représentation suisse à l'étranger où ils sont immatriculés.

Les assurés qui reçoivent une rente de survivants (rente de veuve ou d'orphelin), une rente pour couple ou une rente pour l'épouse et les enfants, doivent fournir un certificat de vie pour chaque bénéficiaire.

Si le certificat de vie ne peut être obtenu, le paiement de la rente sera suspendu.

**Fonds de solidarité**  
**des Suisses de l'étranger**

Avez-vous déjà pensé à la façon dont vous pourriez prévoir, en période prospère, afin d'obvier au risque de vous retrouver démuné en cas de perte de vos moyens d'existence, en suite de guerre, désordres intérieurs ou mesures coercitives politiques, telle que par exemple la résiliation de votre emploi en raison de la nationalisation de l'entreprise qui vous a engagé, de ségrégation, de grèves politiques ? En tant qu'œuvre d'entraide, le Fonds de solidarité a le devoir d'octroyer une aide, sous forme d'indemnités forfaitaires, à tous ses membres victimes de tels événements afin de leur permettre de se refaire une existence.

Mais comment le Fonds peut-il subvenir à ces obligations financières qui s'accroissent en mesure de l'insécurité mondiale ? On lui donna la structure d'un genre de « caisse d'épargne » à savoir que chaque coopérateur doit verser des épargnes (soit annuelles soit uniques) qu'il met à la disposition du Fonds sans intérêt. En contrepartie, le Fonds assume le risque d'une perte de moyens d'existence. Un droit à la restitution des épargnes versées est réservé aux sociétaires, tandis que le Fonds dépose auprès de la Confédération le capital amassé moyennant un intérêt. Ces intérêts constituent sa source financière, de laquelle sont prélevées les indemnités forfaitaires accordées. Pour contribuer à la réussite du Fonds de solidarité, la Confédération s'est portée caution d'une garantie illimitée qui peut intervenir lorsque les propres moyens du Fonds ne suffisent plus à la couverture des indemnités forfaitaires auxquelles il doit faire face.

Votre choix peut se porter sur les catégories d'épargnes et d'indemnités forfaitaires suivantes :

Epargnes annuelles ou uniques (francs suisses)		Indemnités forfaitaires
25,—	450,—	2 500,—
50,—	900,—	5 000,—
75,—	1 350,—	7 500,—
100,—	1 800,—	10 000,—
150,—	2 700,—	15 000,—
200,—	3 600,—	20 000,—
300,—	5 400,—	30 000,—
400,—	7 200,—	40 000,—

Vous aussi participerez au Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger ! Qui sait, peut-être un jour serez-vous content d'avoir su prévoir à temps ! Au cours de cette année, nous avons entre autres versé pour 100 000 francs d'indemnités forfaitaires à cinq coopérateurs d'Afrique victimes d'une perte de moyens d'existence ! Que le Fonds doive intervenir en votre faveur ou non, vous avez toujours droit au remboursement de vos épargnes (épargnes annuelles de 60 à 100 % après 3 ans). N'hésitez pas ! Demandez encore aujourd'hui même les statuts et la formule d'adhésion auprès de nos représentations diplomatiques et consulaires ou directement au secrétariat du Fonds de solidarité, Schosshaldenstrasse 14, CH-3006 Berne.

**BURUNDI ET RWANDA**



**Nairobi**

Ambassade « Cargen House », Harambe avenue (de 8 h 30 à 12 h du lundi au vendredi), p.o. box 20008, Nairobi (Kenya, Burundi, Malawi, Ouganda et la colonie des Seychelles).

**Kigali**

Ambassade, avenue de la Coopération (du lundi au vendredi - pas d'heures fixes), boîte postale 597, Kigali (Rwanda).

**Nouveau chef de mission à Nairobi**

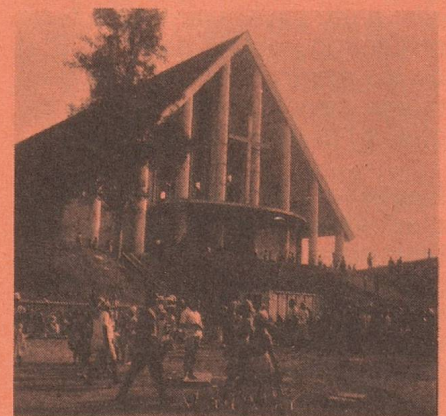
Le Conseil fédéral a nommé M. H.K. Frey, ancien Ambassadeur à Nairobi, en qualité d'Ambassadeur de Suisse en République Arabe-d'Egypte. Le Dr. Frey a quitté Nairobi à la fin du mois d'août. L'arrivée à Nairobi de son successeur, M. Richard Pestalozzi, est prévue pour fin octobre. Né en 1918 à Zurich, M. Pestalozzi est également originaire de cette ville. Après avoir fréquenté les

Universités de Zurich et Paris, il obtint le doctorat en droit. Entré en 1944 au service du Département politique et d'abord affecté à la centrale, il fut successivement transféré à New York, Berne, New Delhi et Paris, où il fut nommé Conseiller d'Ambassade en 1962. Il revint à Berne l'année suivante pour assumer les fonctions de secrétaire du Chef du Département, puis, dès 1964, celles de suppléant du Délégué à la coopération technique. Dans l'exercice de ses dernières fonctions, le Conseil fédéral a autorisé M. Pestalozzi à se prévaloir du titre personnel de Ministre.

**Coopération suisse pour la promotion de l'Université de Bujumbura**

Le 9 juin 1971 une délégation du Burundi, conduite par son Excellence Artémon Simbananiye, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et du Plan et une délégation suisse, conduite par le Dr. H.K. Frey, Ambassadeur de Suisse au Burundi, ont signé un accord pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en sciences économiques et sociales à l'Université Officielle de Bujumbura. La Suisse met à disposition de la Faculté et de l'Institut des Sciences Economiques et Sociales cinq experts pour l'année académique 1971-1972 et huit experts pour l'année académique 1972-1973 dont un chef de projet. En outre, une somme importante est réservée pour la construction et l'équipement standard des bâtiments de la Faculté, pour les acquisitions de la bibliothèque et de recherches scientifiques. La Suisse accorde également des bourses de perfectionnement dans notre pays ou dans un état tiers pour la formation d'enseignants à la Faculté.

**CAMEROUN**



**Yaoundé**

Ambassade, villa Zogo Massy, 10, route du Mont Fébé (quartier Bastos) (de 8 h à 12 h et de 14 h 45 à 18 h du lundi au vendredi), Yaoundé (Cameroun).



Activité des Sociétés

Chers Compatriotes,

A la veille des fêtes de fin d'année, il m'est agréable de pouvoir vous saluer par le canal de ce premier « Messager Suisse », qui constitue un essai intéressant dû à l'initiative du Service des Suisses de l'étranger du Département politique fédéral et de la rédaction du Messager Suisse en collaboration avec le Secrétariat des Suisses de l'étranger à Berne.

Je tiens à vous exprimer, à vous tous et à vos familles, mes vœux les plus sincères pour un joyeux Noël et une nouvelle année heureuse, prospère et riche en satisfactions. Que 1972 vous soit favorable dans tous les domaines. M. Frieder Andres, notre Ambassadeur à Lagos, m'a chargé de vous transmettre ses meilleurs souhaits de santé et de bonheur.

Je vous remercie de votre fidèle attachement à notre belle patrie et saisis cette occasion pour vous assurer une fois de plus de l'appui de l'Ambassade pour vous aider à régler tout problème qui pourrait se poser à vous.

Veuillez croire, chers Compatriotes, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

E. Kœtschet,

Chargé d'affaires a.i. de Suisse.

Activités des Suisses

Nous avons le plaisir de reproduire, ci-après, un article que notre compatriote le révérend père Omer Bauer, prieur du monastère des Bénédictins du Mont Fébé, a bien voulu rédiger à notre demande. Nous le remercions sincèrement d'avoir donné suite à notre appel et espérons que d'autres compatriotes suivront son exemple.

Nous rappelons que cet appel s'adresse également aux Suisses du Tchad et de la Guinée Equatoriale.

Les Bénédictins d'Engelberg

La présence, au Cameroun, des Bénédictins suisses d'Engelberg date de 1932. Mais bien avant leur arrivée, il existait au Cameroun une mission du nom d'Engelberg. En 1894, les missionnaires allemands (Pallotins) avaient baptisé leur Mission de Bonjongo sur le flanc du Mont Cameroun Engelberg et y avaient installé, avec l'aide de bienfaiteurs suisses, une station climatique pour y refaire leurs forces.

Cependant, lorsque les premiers Bénédictins d'Engelberg arrivèrent au Cameroun avec l'intention d'y implanter la vie monastique, l'Engelberg de la colonie allemande avait déjà repris son nom natif du Bonjongo. Et aucun des Bénédictins d'Engelberg ne mit jamais les pieds sur cette terre volcanique qui, durant trente ans, porta le nom de leur abbaye suisse. Car les autorités

ecclésiastiques de Yaoundé avaient invité les moines suisses à s'installer loin de là, sur la colline de Mvolyé, avec la mission d'enseigner la philosophie et la théologie aux futurs prêtres camerounais, ce qui leur permettait de prendre contact avec l'élite du pays et de l'intéresser à leur idéal de vie bénédictine. Solution provisoire que les trois pionniers — les pères Raphael Meile (SG), Charles Schmid (LU) et Fidelis Beerli (TG) — tous trois docteurs en théologie — acceptèrent volontiers pour quelques années, comme ils le pensaient. Or la prise en charge du Grand Séminaire du Cameroun par les moines d'Engelberg, toujours provisoire, devint un fait accompli, lorsque l'Abbaye suisse, à partir de 1933, envoya d'autres pères et frères à Yaoundé. Et le provisoire ne dura pas moins de trente ans...

En 1938, les Bénédictins de Sarnen (OW) acceptaient de seconder les pères et frères et d'assurer les services féminins de la Mission.

Ainsi, peu à peu, grâce au travail acharné de cette équipe de missionnaires suisses, la brousse et la forêt cédaient à un ensemble d'activités, de constructions, d'installations, de routes qui faisaient d'Otélé une des Missions les plus impressionnantes du Sud-Cameroun.

Optimistes, les Bénédictins accueillirent favorablement le projet des évêques de commencer la construction d'un nouveau Grand Séminaire à l'intérieur de leur concession monastique. En 1963, nous pouvions laisser le Grand Séminaire en d'autres mains. Des raisons d'âge et de santé obligeaient plusieurs moines à regagner leur monastère d'origine. Notre démission, comme directeurs et professeurs du Grand Séminaire nous obligeait également à chercher un nouveau pied-à-terre, propre à l'implantation monastique. La providence nous réservait un terrain idéal, une petite terrasse — îlot de paix — sur le flanc du Mont Fébé, près de Yaoundé.

En 1964, nous construisions un monastère pour 24 moines et une chapelle qui facilement peut accueillir 200 personnes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1970, le monastère bénédictin du Mont Fébé héberge également le premier et seul musée d'art camerounais de Yaoundé. Cinq Bénédictins d'Engelberg partagent la vie commune avec une douzaine de frères camerounais, épris de l'idéal bénédictin et s'entraînant au rythme de l'ORA ET LABORA. Le prieur du monastère, le père Omer Bauer (SG), désireux de donner à sa communauté une orientation œcuménique, a fondé en 1964, en collaboration avec le pasteur David Gelzer, doyen de la Faculté de théologie protestante, le Cercle d'études œcuméniques de Yaoundé. Son confrère, le père Luitfrid (LU),

depuis les premières années de son séjour au Cameroun (1953), s'est lancé dans des recherches d'art africain, musicale, sculpture et autres. Nous lui devons une étude sur « Musik in Afrika » (Nymphenburger Verlag, München 1957), une plaquette sur les « Pipes du Cameroun » (numéro hors-série de « Recherches et études camerounaises », 1966) et surtout des fameuses collections de pipes et de dés de jeu appelés « abbia ».

Le père Luitfrid Marfurt est également rédacteur de la revue trimestrielle KAMERUNERBOTE (en allemand), éd. Missions prokura Engelberg (Suisse). Le ministère pastoral au Mont-Fébé est échu au Père Frowin Keel (SG), qui assure également l'aumônerie catholique de la prison centrale de Yaoundé, tandis que le Père Ambroise Lengwiller (SG) veille au bien-être corporel de la communauté, tout en se partageant avec les autres pères les cours d'instruction auprès des frères camerounais. Frère Gérold Neff (AI) enfin, maître-meunier, assure la bonne marche de l'atelier et a su se faire, depuis 1952, par ses travaux soignés, la réputation d'un ébéniste qualifié.

En 1968, les Bénédictines de Sarnen suivirent l'exemple de leurs frères et quittèrent Otélé pour Bamété-Mbouda.

Malgré ces départs massifs d'Otélé, la présence suisse continue à y être bien-faisante pour ces populations.

Les Bénédictins d'Engelberg y sont au nombre de quatre. Le vétéran, le père Nicolas Louis (SG), dont le premier engagement date de 1933, y dessert un poste extérieur de la paroisse Ewondo, l'agglomération de Nnom-Nnam. Le père Urs Egli (LU) y est responsable de la paroisse Bassa. Frère Blaise Burch (OW), charpentier, menuisier, mécanicien, électricien et que sais-je encore, est devenu, pendant ses 33 ans de présence, « bonne à tout faire ».

Le père Frédéric Huber (LU), responsable de Bénédictins d'Otélé, remplace actuellement le Père Alaric Morant (SG), aumônier des Bénédictines, à Mbouda. Plusieurs volontaires de l'Inter-Team suisse travaillent depuis des années sous ses ordres : Mlle Louise Egli (LU) est responsable du dispensaire et de la maternité où se dévouent également Mlle Marie-Thérèse Odermatt (NW) et Mme Elisabeth Seiler-Inauen (SG) dont le mari, M. Werner Seiler, dirige l'atelier de mécanique. M. Alois Gisler (UR) a été appelé en 1968 pour prendre en charge la scierie et la menuiserie. Depuis, il fait connaître en Suisse son projet de coopérative d'exploitation forestière et se débat pour obtenir les fonds requis pour relancer sur une base nouvelle et adaptée aux conditions des populations autochtones le secteur Bois à Otélé. Que le Ciel soit favorable à ses démar-



ches. L'animation rurale dans les villages appartenant à la Maison d'Otélé, financée sur l'initiative de M. et Mme Zampieri par les paroisses Uzwil-Henau-Wil (SG), est assurée actuellement par M. Maurice Chataux, de nationalité française, cultivateur expert, depuis de longues années au Cameroun.

Que nos compatriotes sachent qu'ils seront toujours les bienvenus à Otélé, au Mont Fébé ou à Bamété-Mbouda.

Omer Bauer.

## CONGO (KINSHASA)



Ambassade de Suisse  
Résidence Astrid 3<sup>e</sup> étage  
Angle des avenues Rubbens et  
Princesse-Astrid  
B.P. 8724 Kinshasa RDC  
Tél. : 222 85-250 99

Réception de 9 heures 30 à 12 heures, samedi excepté, ou sur rendez-vous.

L'arrondissement consulaire s'étend sur la République démocratique du Congo (Kinshasa), la République populaire du Congo (Brazzaville), le Gabon et la République centrafricaine.

### Société suisse

Union des Suisses au Congo  
B.P. 156  
Kinshasa RDC  
Président M. Maurice Berruex.

### Fête nationale Suisse au Congo (Kinshasa)

Avec ferveur et enthousiasme, avec dignité aussi, les Suisses de la République démocratique du Congo ont fêté le 680<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération. Une première rencontre eut lieu dans les jardins de l'Ambassade où M. et Mme Curchod reçurent leurs compatriotes et de nombreux invités avec leur amabilité coutumière. La lumière diffuse des lampes à huile et la chaleur des

retrouvailles donnaient à la fois à ce rendez-vous bienvenu une note de solennité et une ambiance de festivité populaire que chacun apprécia.

Le lendemain soir, les Helvètes d'âge mûr qu'accompagnaient, cette fois, enfants et adolescents, se retrouvèrent à la Maison suisse du Mont-Gafula où se déroula le programme mis au point par le comité de l'Union des Suisses.

A l'heure où, dans la patrie lointaine, clochers et campaniles évoquaient l'événement historique, bientôt sept fois centenaire, la voix d'airain de la cathédrale de Lausanne vint jusqu'à nous, suivie du message radiodiffusé du président de la Confédération, de l'allocution fort goûtée de notre Ambassadeur et de propos profonds et réconfortants du porte-parole de l'Armée du salut, compatriote aux talents multiples puisqu'il dirigeait également la petite fanfare qui prodigua, tout au long de la manifestation, la note patriotique de circonstance.

Le président Berruex eut un mot aimable pour chacun. Il sut dire, notamment, à M. et Mme Curchod, qui quitteront sous peu l'Ambassade de Kinshasa, la reconnaissance de la Colonie suisse et les vœux ardents qu'elle forme pour la suite de leur carrière.

A deux pas, le feu traditionnel trouait de ses ardentes, lumineuses et sonores morsures les ténèbres du Mont-Gafula. Il tint fidèle compagnie à ces quelque deux cents exilés qui, l'heure officielle passée, se groupèrent pacifiquement autour des tables hospitalières, dressées sur le gazon, pour faire honneur à une savoureuse collation.

Et, pour rester fidèles à la coutume, les couples se mirent à tourner... jusqu'à ce que notre vénérable Confédération eut ajouté un an de plus à une existence respectable que nous lui souhaitons de poursuivre dans la paix et la prospérité.

J.E.M.

## COTE-D'IVOIRE



Abidjan

## Abidjan

Ambassade, Résidence Franchet-d'Espérey, côté rue Lecœur (de 8h à 12 h du lundi au vendredi), case postale 1914, Abidjan (Côte-d'Ivoire).

Il est rappelé aux compatriotes de l'arrondissement consulaire (Côte-d'Ivoire, le Dahomey, la Haute-Volta et le Niger) que l'adresse postale de la représentation diplomatique suisse compétente pour ces quatre pays est celle mentionnée ci-dessus.

\*\*

L'Amicale suisse de Côte-d'Ivoire a presque un an d'existence. Le résultat obtenu jusqu'à maintenant est très positif, grâce à l'enthousiasme de la majorité des membres.

Sous la direction de son Président — M. Charles Fracassi, industriel à Abidjan — cette première année a été consacrée à l'aménagement d'un foyer dénommé Chalet Suisse. A cet effet, une maisonnette a été louée dans une zone verdoyante au bord de la mer, en périphérie de la capitale. L'endroit est idéal et le chalet sert de trait d'union entre tous les compatriotes. Les week-ends et les soirées, telles que loto, kermesse, tournoi de jass, dîner champêtre, sont très animés, sans compter les fêtes de 1<sup>er</sup> août et de Nouvel-An. Des séances de cinéma ont lieu tous les vendredis soirs.

L'Amicale est persuadée qu'elle peut servir au rapprochement des Suisses de l'étranger, de clubs des différents pays entre eux, ainsi qu'à la promotion d'une image neutre, propre à la Suisse commerciale et touristique.

L'Amicale pourrait organiser en Côte-d'Ivoire des séjours touristiques pour les membres d'un ou de plusieurs clubs suisses d'autre continents. Notre adresse : Amicale suisse de Côte-d'Ivoire, B.P. 1221, Abidjan.

La prochaine assemblée générale sera convoquée courant novembre et nous espérons que le comité trouvera à nouveau des forces pour aller de l'avant.

Les Photos sont  
de Paul Almasy

## GUINEE

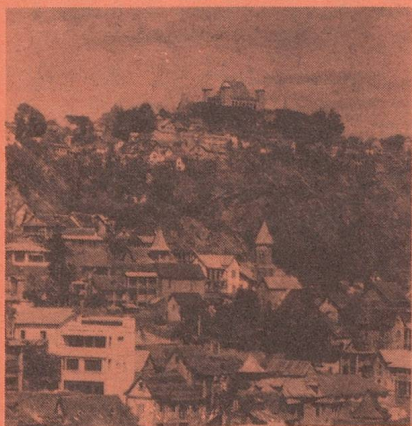
### Conakry

Ambassade, avenue du Gouvernement (de 8 h 30 à 12 h 30 du lundi au vendredi) (immeuble « Urbaine »), boîte postale 720, Conakry (Guinée).



Activité des Sociétés

MADAGASCAR



Tananarive

Ambassade, avenue de Lattre-de-Tassigny (de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h 15 du lundi au vendredi), case postale 118, Tananarive (Madagascar).

Nouvelles du Cercle suisse

La publication du premier numéro du « Messager Suisse », que nous saluons patriotiquement, nous donne l'occasion de redonner à tous les Suisses de Madagascar nos coordonnées :

Cercle suisse, Société de secours (aux Suisses établis ou de passage à Madagascar) B.P. 118, Tananarive.

Les cotisations annuelles s'élèvent à 1.000,— FMG par membre (2.000,— FMG par famille) et à 500,— FMG ou moins pour les missionnaires, volontaires laïcs ou d'Etat et personnes à revenus modestes. Elles peuvent être versées au compte n° 69.979 du Cercle suisse auprès de la Banque Malgache d'Escompte et de Crédit (BAMES), à Tananarive, par chèque bancaire barré, ou encore à l'Ambassade de Suisse, par mandat postal, chèque ou en espèces. Merci à tous ceux qui ont versé leurs cotisations pour 1971 et prière aux retardataires de s'en acquitter avant la fin de l'année.

Nous vous rappelons enfin, qu'outre les sorties annuelles et les manifestations de caractère extraordinaire (1<sup>er</sup> août, etc.), les membres du Cercle ont l'occasion de se réunir tous les premiers mardis du mois, à 18 h 30, à l'hôtel Hilton. Précédées d'un « pot » et suivies d'un dîner (facultatif), les causeries, conférences, projections de films ou de diapositives que nous organisons ont jusqu'à présent remporté un bon succès, dont nous nous réjouissons. La prochaine rencontre aura donc lieu le mardi 7 décembre : d'avance, bienvenue à tous !

Pour le Comité :  
D. Kaufmann,  
Présidente.

Nouvelles de l'Ambassade

Vous avez reçu, dans vos foyers ou dans vos missions, ce premier numéro du « Messager Suisse », nouveau trait d'union avec la patrie. Vous aurez compris, à sa lecture, qu'il remplacera désormais les bulletins que vous receviez régulièrement de l'Ambassade et du Cercle suisse. Les pages locales de cette publication nous permettront cependant de continuer à vous donner quelques nouvelles touchant aux relations de la Suisse avec Madagascar. Elles seront peut-être moins actuelles et plus condensées, car nous devons les rédiger plusieurs semaines à l'avance et la place nous est assez limitée. Et pourtant, en ce 22 septembre, date où j'écris ces lignes, les matières ne manquent pas :

Coopération technique

**Régime fiscal :** Les experts, coopérants, volontaires de la Coopération technique suisse en service à Madagascar dans le cadre du protocole d'application du 11-12-1968 sont exemptés d'impôts. Voici à ce sujet, l'essentiel d'une note verbale que j'ai reçue du Ministère des Affaires étrangères :

« Pour lever toute équivoque, telle qu'il a pu se produire à l'endroit de Monsieur..., volontaire et professeur à..., le Ministère invite l'Ambassade à attirer l'attention de tous les coopérants suisses sur la nécessité de mentionner leur qualité, d'une part sur les fiches de recensement que toute personne présente sur le territoire de la République malgache doit remplir et, d'autre part, dans leur déclaration de revenus qu'ils sont tenus de produire, quoique affranchis du paiement de l'impôt y relatif. »

**Volontaires-enseignants :** Un nouveau contingent est arrivé en septembre : M. et Mme R. Meyer (pour Joffreville) ; M. et Mme M. Kehrl (Ambatondrazaka) ; Mlle M. Meier (Fandriana) ; Mlle M. Bucher et M.J. Zemp (Tananarive) ; Mlle M.E. Marmy (Moromanga). Bon travail à tous !

**Projet Industrie laitière :** Pour augmenter le plus possible la production locale de lait et appuyer à cet effet les efforts des experts de la Coopération technique suisse, de la Société Nestlé Alimentana et de la Mission norvégienne, la Confédération a décidé d'appuyer un projet de l'UNICEF, tendant à créer de nouveaux centres de ramassage et de refroidissement le long de l'axe Tananarive-Antsirabé. Sa contribution dans ce but s'est élevée à 1.080.000,— FS, soit 72.360.000,— FMG.

**Octroi de bourses :** la Confédération a accordé ces derniers temps :

— 5 bourses universitaires pour l'année académique 1972-1973 ;

— 2/3 de bourses destinées à permettre à des directeurs ou professeurs d'écoles d'agriculture du degré secondaire de participer au 8<sup>e</sup> cours-séminaire sur la formation professionnelle et l'enseignement en agriculture qu'organise le Centre international d'études agricoles à Zollikofen, du 7 août au 8 septembre 1972.

Départ en Suisse de boursiers malgaches

Fin août : 7 techniciens, bénéficiaires d'une bourse en mécanique générale, pour effectuer un stage d'une année au Centre de perfectionnement technique de cette ville.

Septembre : 5 opérateurs-topographes, pour suivre les cours de l'Ecole suisse de Saint-Gall jusqu'à la fin du mois de mars, puis effectuer des stages auprès des maisons Kern et Wild.

En octobre : 5 boursiers universitaires, pour Lausanne (Ecole polytechnique fédérale, E.P.U.L.).

Remise aux autorités malgaches du projet Mangoky

Lorsque ces lignes paraîtront, la remise de ce projet (lutte contre les bilharzioses), qui nous a tenus en haleine durant cinq ans, aura été faite. Au cours des cérémonies à l'Aula de l'Université, les 26 et 27 octobre, étaient prévus : des allocutions de M. Ramangasoavina, Ministre de la Santé et du Professeur Geigy, Directeur de l'Institut Tropical, une conférence du Dr. Degrémont, Directeur du Projet, un film sur la bilharziose et des discussions sur la manière dont les autorités malgaches assumeront désormais la responsabilité de poursuivre l'opération.

Aides privées

Emmaüs-suisse

Son directeur, M. Farine, a effectué une mission à Madagascar, du 23 juillet au 1<sup>er</sup> août, au cours de laquelle il a visité successivement les léproseries de Manakavaly, Brickaville, Ambanja, Antsohihy, Tetibolo, Marana, Ilena, Port-Bergé et Ankitsikitsivahy. Tout s'est bien passé, mises à part les panes de son avion à Ambanja et Antsohihy. Le pilote, M. Ranarivelo, n'acceptera plus jamais de tortue à bord de son avion. (Les nouveaux venus doivent savoir que, dans maintes parties du pays, les tortues sont « fady » et de mauvais augure).

Oseo

Dans le but d'élargir la formation d'imprimeurs et compositeurs typographes à Madagascar, l'œuvre suisse d'entraide



ouvrière est entrée en négociation avec le Gouvernement malgache, pour conclure un accord visant à la création d'ateliers techniques d'une école de typographie. Elle envisage également de perfectionner la formation des ouvriers travaillant dans les imprimeries et de former des homologues malgaches pour assurer la relève des instructeurs suisses qui ont exercé jusqu'à présent leur activité à l'imprimerie du PSD.

### Relations économiques

Le Comptoir suisse de Lausanne a accueilli cette année Madagascar parmi ses hôtes d'honneur. Le 14 septembre 1971, M. Césaire Rabenoro, Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Mines et du Ravitaillement, a inauguré le Pavillon de son pays, en présence d'une foule d'amis malgaches et suisses. Organisé et décoré par la S.A. Migros, avec la collaboration de l'Office malgache d'exportation et l'aide financière des Sociétés Migros et Nestlé, ce Pavillon a été parait-il, l'un des plus réussis.

La presse suisse a abondamment commenté l'événement. Voici, à titre d'exemple, le début d'un article paru dans la Suisse et intitulé : Magie et charme de l'île Rouge. Son auteur, Ed. Perron, faisait partie d'une délégation de journalistes parlementaires qui a effectué l'an dernier une mission à Madagascar : « Madagascar, pour quelques jours, est chez nous hôte d'honneur au Comptoir suisse de Lausanne, en compagnie de l'Argentine et du canton de Saint-Gall. On défie quiconque a eu le privilège de séjourner dans l'« île rouge » de n'avoir pas été ému de l'apprendre. Car la magie malgache n'est pas de celles que l'on oublie aisément, nous en appelons au témoignage du conseiller d'Etat Chavanne, des footballeurs du FC Fribourg, des acteurs Jean Bard et Iris Avichay, du mime René Quellet et surtout des coopérants techniques suisses dont un témoignage récent nous annonce que, tout comme il y a un an, lorsque nous leur rendions visite, ils se sont enflammés d'enthousiasme pour l'œuvre à laquelle ils se sont voués et pour le pays où ils l'exercent. »

A l'occasion de cette participation, l'Office suisse d'expansion commerciale à Lausanne a réservé plusieurs pages à la République malgache, dans les Informations Economiques du 8 septembre. Il a, par ailleurs, publié une importante fiche documentaire sur le pays, à l'intention des milieux économiques et financiers suisses. Cette fiche, qui peut être consultée à l'Ambassade, contient des renseignements intéressants sur le pays (régime politique, population, santé, éducation), les ressources et la production, la monnaie et les finances, le commerce extérieur, le régime des importations, le marché malgache (pro-

duit national, prix de salaires, etc.) ainsi que les échanges avec la Suisse.

### Relations politiques

A la suite de cette inauguration, le Ministre Rabenoro, son chef de cabinet, l'Ambassadeur malgache en Belgique et en Suisse et le Directeur de l'Office malgache d'exportation ont été reçus officiellement à Berne. Au Palais fédéral, puis à la Maison de Wattenwille, au cours d'un déjeuner offert par le Conseiller fédéral E. Brugger, Chef du Département de l'économie publique, ils ont pu rencontrer des représentants du Département politique, de la Division du commerce et de la Coopération technique.

### Bienfaisance

A la suite des événements du Sud, nous avons reçu deux S.O.S., de la part de sœur Terrier, collègue Saint-Vincent, à Fort-Dauphin et du Révérend père Hübscher, Mission catholique à Manja. Tous deux recevraient avec reconnaissance des vêtements, couvertures, souliers, etc. usagés. Les colis peuvent leur être adressés directement ou être déposés à l'Ambassade, qui fera suivre.

### Fonds de solidarité

Pour des raisons qui m'échappent complètement, un certain nombre d'entre vous n'ont pas encore adhéré au Fonds de solidarité. Je renvoie ces retardataires à l'article qui paraît dans ce premier numéro du Messenger Suisse et leur adresse, avec cette publication, une brochure sur la nature et les buts de cette Coopérative, ainsi qu'un bulletin et une demande d'admission. Puisse ce nouvel appel ne pas rester lettre morte !

### Prochaines manifestations

**WMG** : la kermesse annuelle du Wednesday Morning Group aura lieu le samedi 4 décembre ; en ce jour de Sainte Barbe, le Pavillon suisse vendra cette fois près d'une tonne de chocolat To..., des souliers Ba... et des briquets Dun..., (pas de publicité gratuite !). Lors des ventes précédentes, nos bénéfiques nets furent de : en 1967 : 202.547,— FMG ; en 1968 : 629.357,— FMG ; en 1969 : 400.033,— FMG ; et, en 1970 : 615.385,— FMG. Nous tâcherons de faire encore mieux cette fois-ci, mais il nous faut des aides, Qui s'annoncera ?

**Fête de Noël pour les enfants Suisses** : elle aura lieu le mercredi 22 décembre, à la Résidence, comme de coutume. Des surprises attendent nos petits invités.

Bonne fin d'année à tous !

Les membres de l'Ambassade se joignent à moi pour vous adresser nos bien cordiales salutations.

Le Chargé d'Affaires de Suisse a.i.,  
Claude Ochsenbein.

## SENEGAL



### Dakar

Ambassade, 1, rue Victor-Hugo (de 9 h à 12 h du lundi au vendredi), boîte postale 1772, Dakar (Sénégal). Tél. : 263-48-(49).

L'Ambassade de Suisse à Dakar est compétente pour la Gambie, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal.

**Mauritanie** : agence consulaire de Suisse : M. Henri Muller, Vice-Consul de Suisse, B.P. 132, Nouakchott.

**Mali** : agence consulaire de Suisse : M. Roger-Gaston Progin, Consul de Suisse, B.P. 1124, Bamako.

**Dakar** : une partie de la colonie de cette capitale s'est réunie en mai dernier à la Somone afin de décider la réanimation d'un club ou d'une société suisse à Dakar. Un comité provisoire fut formé et la présidence en fut confiée à M. Giovanni Amado, Directeur de l'agence de la Swissair au Sénégal. Le Cercle suisse de Dakar est en bonne voie de constitution. Toutes les personnes intéressées au développement du CSD peuvent s'adresser directement à M. Amado, ou à l'Ambassade de Suisse, 1, rue Victor-Hugo, B.P. 1772, Dakar.

\*\*

## ILE MAURICE

### Port-Louis

Consulat, 2 Pope Hennessy Street (de 8 h à 16 h 30 du lundi au vendredi), boîte postale 437, Port-Louis (Ile Maurice).